



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 12 Numéro 1 Mars 2020

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacadesaigles.ca

MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Mon bois de chauffage est presque épuisé ! Donc, j'imagine que nous arrivons au printemps.

J'ai plusieurs sujets à vous entretenir. Premièrement, le gouvernement du Québec a approuvé son nouveau règlement sur les chiens qui se doit d'être appliqué par les municipalités du Québec. Cela signifie enregistrement, médaille, déclaration de morsure et pouvant aller jusqu'à l'euthanasie du chien. Nous vous garderons informé de l'application sous peu.

Comme vous savez déjà, nous avons des ressources humaines (Julien Colpron Tremblay, inspecteur et Lionel Jourdan, agent de développement) qui sont partagés entre les municipalités voisines. Nous avons décidé de poursuivre cette bonne pratique économique en ajoutant un coordonnateur (trice) en loisirs et culture. Nous pourrions ajouter et mieux gérer l'offre de service pour les jeunes et moins jeunes de Biencourt, Lac-des-Aigles et Squatec.

Je profite toujours de l'occasion pour vous donner un petit statut de nos projets. Nous sommes présentement en soumission pour refaire l'asphalte de la rue Sirois. De même pour le remplacement des modules de jeux en bois situés un à la plage et l'autre au Centre des loisirs. Notre barboteuse au centre des loisirs qui est en fin de vie sera remplacée par des jeux d'eaux et si possible, avant la période estivale. Présentement, nous sommes en attente d'une subvention importante pour recouvrir notre patinoire qui est de plus en plus difficile à entretenir à cause de notre climat qui change.

Votre municipalité a acquis un terrain de plus de 350 000 pi² pour du développement futur (à suivre). Le terrain de la croix a été officiellement transféré à la municipalité.

[Suite page suivante](#)



Prochaines parutions du Bulletin :

- Été 2020
- Automne 2020
- Hiver 2020
- Printemps 2021

Date limite de remise des articles :

- 12 mars 2020
- 12 juin 2020
- 10 septembre 2020
- 11 décembre 2020

Table des matières

Mot du maire	1-2
Informations municipales. . .	2-6
Règlement provincial sur les chiens à appliquer au LDA . .	7
Rapport du DRAG – CDL	8
La vie scolaire	9
Info-Biblio	10-11
Prévention suicide	12
Devant un écran	13
Bienvenue au nouveau-né. . . .	14
Consultation publique	15
La Maison Desjardins	16
Prévenir les chutes	16
Souper spaghetti	17
AGA Société d'entraide	18
Parc Natur'Ailes	18
Événements à venir	19
Horaires	19
Conseil municipal	20

MOT DU MAIRE (SUITE)

Je vous avais déjà parlé de votre poste d'essence qui pouvait fermer, mais bonne nouvelle, les propriétaires ont décidé de poursuivre pour l'instant. Merci pour votre implication dans le milieu.

Comme vous savez, il n'y a pas eu d'augmentation de taxes municipales en 2020, cependant la loi nous oblige à revoir le rôle d'évaluation cette année. Cela signifie que pour 2021 certaines propriétés seront évaluées à la hausse, ce qui pourrait avoir un impact sur votre compte de taxes 2021.

Pour terminer, je voudrais vous parler d'une très bonne nouvelle selon moi pour le réseau cellulaire et l'internet haute vitesse au Lac-des-Aigles. Oui, la compagnie Telus applique sur un programme du CRTC. Ce programme supporte le déploiement de la fibre optique pour l'internet haute vitesse en plus de l'accès au service sans fil mobile (cellulaire) le long des routes principales non couvertes dont la route 232 fait partie. On vous gardera informé de tout développement positif.

En terminant, je veux vous rappeler que vous pouvez utiliser ce petit journal municipal pour vos communications ou autres en vous adressant au bureau municipal.

Bon printemps à toutes et à tous !

Pierre Bossé
Maire

INFORMATIONS MUNICIPALES (décembre 2019 et janvier-février 2020)

Résolution 329-19 UNITÉ D'URGENCE

ATTENDU QU'un appel d'offres a été fait sur le site du SEAO le 18 octobre 2019 pour la fourniture d'une Unité d'urgence ;

ATTENDU QU'au terme du délai pour soumissionner soit Mardi, le 19 novembre à 11 h, la municipalité avait reçu deux (2) enveloppes cachetées pour soumission, soit une de Camions Hélie 2003 inc. et une de Industries Lafleur ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est faite publiquement, le même jour à 11 h ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont accompagnées des documents requis entre autres, de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité signée par le soumissionnaire à chacune des déclarations ainsi que de tous les autres documents exigés ;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte la plus basse soumission conforme reçue soit celle déposée par Camions Hélie (2003) inc. pour la fourniture d'une Unité d'urgence ;

Et qu'elle nomme comme surveillants des travaux, M. Francis Lavoie, directeur du service incendie et M. Berthier Beaulieu, contremaître, désignés par la Municipalité pour inspecter et vérifier le bien livré, ainsi que le travail effectué par l'adjudicataire, ses préposés, ses représentants, ses mandataires ou ses sous-traitants dans le cadre de l'exécution du contrat. L'adjudicataire doit, notamment, répondre à toute question, orale ou écrite, des surveillants et du directeur général, relativement aux travaux et à l'exécution du contrat. Que la municipalité mandate le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu à signer tout document relatif à ce contrat.

INFORMATIONS MUNICIPALES (décembre 2019 et janvier-février 2020)

Résolution 333-19 PARTAGE DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE SECOURS AUX SINISTRÉS AVEC SQUATEC

ATTENDU QUE les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles, Lejeune et Saint-Michel-du-Squatec ont conclu une entente afin de réaliser leurs plans de sécurité civile en réponse aux exigences règlementaires de la Loi sur la sécurité civile qui sont entrées en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la volonté des municipalités est de mettre en commun, lorsque possible, les moyens de secours minimaux;

ATTENDU QUE le bureau municipal de Saint-Michel-du-Squatec a été désigné comme site d'un centre de secours aux sinistrés régional pouvant accueillir les résidents des quatre municipalités participantes;

ATTENDU QUE le centre de secours aux sinistrés doit faire l'objet de travaux d'aménagement afin de le rendre fonctionnel : soit l'ajout de deux douches et la modification de l'entrée électrique afin de permettre le branchement d'une génératrice ;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à environ 15 000 \$ à partager entre les partenaires :

- 9 000 \$ pour Squatec
- 2 000 \$ pour chacune des autres municipalités soit 6 000 \$ au total

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de verser 2 000 \$ à la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec afin de financer l'aménagement du centre de secours aux sinistrés.

Résolution 336-19 GÉNÉRATRICE POUR LE PUIT D'EAU POTABLE ET STATION EAUX USÉES – VOLÉ 3

Reçu soumission de JSL Énergie / Division de JSL Lévesque pour un groupe électrogène avec des alternateurs produisant 600V (génératrice).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de JSL Énergie / Division de J. S. Lévesque.

Résolution 344-19 INAUGURATION DE LA ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles se propose d'être l'hôtesse pour l'inauguration de la Route des Monts-Notre-Dame à l'été 2020.

Résolution 352-19 COORDONNATEUR LOISIRS ET CULTURE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe et M. Pierre Bossé, maire pour monter un contrat « type » pour ce nouveau poste de travail.

Résolution 353-19 DOSSIERS DES ÉLUS

Que la municipalité de Lac-des-Aigles remette aux membres du conseil les dossiers suivants :

M. Pierre Bossé, maire, dossiers MRC et gestion interne

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, OMH, Comité de la bibliothèque et suppléant à la RIDT

M. Serge Demers, conseiller siège # 2, pro-maire, dossiers CDL, Réserve Duchénier, Route des Monts Notre-Dame et OBVL du Fleuve Saint-Jean

Mme Vicky Ouëllé, conseillère siège # 3, Maison des Jeunes et Matières résiduelles (RIDT)

M. Luc Sirois, conseiller siège # 4, Loisirs et sécurité incendie

M. Simon Bois, conseiller siège # 5

M. Frédéric Dubé, conseiller siège # 6, Loisirs

Résolution 08-20 FÉLICITATIONS 15 ANS FRANCIS LAVOIE COMME DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE (31 JANVIER 2005)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite M. Francis Lavoie directeur du service incendie de Lac-des-Aigles pour ses 15 années de loyaux services et l'en remercie.

Résolution 09-20 CRSBP - COTISATION ANNUELLE – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie au CRSBP la cotisation annuelle pour 2020.

Soit cotisation pour 2020 : 519 habitants x 4.75\$ = 2 465.25 \$ + taxes et pour le logiciel Symphony 519 habitants x 0,45 \$ = 233.55 \$ + taxes, pour un grand total de 3 102.95 \$ (En 2019 était de 2 961.19 \$ et en 2018 2 948,08\$).

INFORMATIONS MUNICIPALES (décembre 2019 et janvier-février 2020)

Résolution 11-20 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2020, soient les suivantes.

- Siège numéro 1 : MM. Michel Dubé, conseiller municipal;
Siège numéro 2 : Bertin Boutot, contribuable résident;
Siège numéro 3 : Berthier Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 4 : Normand Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 5 : Frédéric Dubé, conseiller municipal.

Et que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie M. Roger Boutot pour son implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Aigles, depuis 1989 par lettre signée par le maire et la directrice-générale.

Résolution 12-20 BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE DU DÉBOURSE

Rapport de 2019 : Nos bénévoles sont toujours enthousiastes de travailler à la bibliothèque nous avons notre bibliothèque à cœur et pour nous, offrir un service de qualité c'est important. Qui dit bibliothèque vivante dit qu'il y ait de l'achalandage il faut donc se renouveler continuellement par de nouveaux projets, l'achat de nouveaux livres et bien entendu qu'un peu de sous permet de concrétiser ceux-ci. Je joins à cette demande un bilan sommaire pour vous donner une idée des activités réalisées en 2019 un plus détaillé suivra en janvier 2020. **Animation pour les jeunes** : Janvier : Ruses de pirates pour 1-2-3 ième année, Février : Lutte aux préjugés, 10 avril : Le renard et les poulettes (27 enfants + 9 adultes dont 3 papas), 10 mai : Animation avec un auteur (Nicole Testa) pour les jeunes du primaire (1-2-3 ième), 30 octobre : La main (26 enfants +11 parents dont 4 papas), 18 décembre : La fabuleuse nuit de Noël. En 2020 nous voulons entre autres publiciser le casque de réalité virtuelle que nous avons à la biblio dans le but de faire connaître ce nouveau service que nous offrons.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débourse l'aide de 3 000 \$ au Comité de la bibliothèque tel que budgétisé pour 2020.

Résolution 15-20 VENTILATION PAVILLON

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de FCL Ventilation inc. pour fournir et installer une hotte de cuisine de 92" x 43" x 20" de haut avec filtres, un ventilateur d'évacuation de 1200 CFM, un mur coupe-feu derrière la hotte avec finition de stainless, un conduit d'évacuation en acier galvanisé 16 gauge souder, une tôle de protection au toit et l'isolation thermique haute température.

Résolution 19-20 JARDINIÈRES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de ses jardinières aux Serres de la Savane selon les prix reçus. Que le contremaître soit chargé d'aller leur porter les pots.

Résolution 23-20 APPUI ADVL – STRATÉGIE MARKETING TERRITORIAL

Projet de l'Association de développement du lac pour un projet pour 6 municipalités d'une Stratégie marketing territorial. Pour Squatec, Biencourt, Lejeune, Auclair, Saint-Juste-du-Lac et Lac-des-Aigles. Projet global sur budgets 2020-2021 et 2021-2022 de 47 000 \$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de Stratégie marketing territorial de l'ADVL et accepte de participer financièrement pour un montant de 775 \$. Cette résolution abroge la Résolution # 319-19.

Résolution 28-20 QUOTES-PARTS MODIFIÉES ANNÉE 2020 – MRC TÉMISCOUATA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de payer à la MRC de Témiscouata la facture pour les quotes-parts 2020 modifiée par rapport à celles reçues en novembre, suite à l'adoption du règlement sur les quotes-parts de la MRC adopté en janvier 2020. Cette résolution abroge la résolution # 10-20 car la facture est de 1 126.90 \$ plus élevée que les prévisions de novembre 2019. Pour un total de 22 408.43 \$.

Résolution 32-20 RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE

La municipalité fera appel aux services de la Croix-Rouge pour : Sinistres majeurs et Sinistres mineurs

SERVICES	Organisation du service	Soutien bénévole
Inscription et renseignements	X	X
Accueil et information	X	X
Hébergement de secours	X	X
Alimentation de secours	X	X
Habillement de secours	X	X
Services généraux (Services personnels)	X	X

INFORMATIONS MUNICIPALES (décembre 2019 et janvier-février 2020)

Et au Point 5.2.4 Pour les Ressources matérielles d'urgence cochées : lits pliants, couvertures, oreillers et trousseaux d'hygiène et aucuns frais de location pour ce matériel prêté ne sont facturés mais des frais de transport, réparation, de remplacement du matériel perdu ou détérioré et les frais de nettoyage et pour les trousseaux d'hygiène et les oreillers : les frais de transport et d'utilisation.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son entente de 3 ans avec la Croix-Rouge au montant de 170 \$ / année pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Que le maire, M. Pierre Bossé et la directrice générale, Mme Francine Beaulieu soient autorisés à signer cette entente.

Résolution 34-20 BUDGET 2020 SOCIÉTÉ D'HABITATION DE TÉMISCOUATA - OMHT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le Budget 2020 de l'Office d'habitation du Témiscouata OMHT dont le déficit est de 6 847 \$ et accepte d'acquitter sa part de 10 % soit un montant de 685 \$ à l'OMHT.

Résolution 35-20 MAISON DES JEUNES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle le Contrat de location du sous-sol de la caisse (73, rue Principale) à la Maison des Jeunes La Piôle soit de Juin 2020 à Juin 2025.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles certifie à la Maison des Jeunes « La Piôle » qu'elle renouvelle le Contrat de location du sous-sol du 73, rue Principale pour une période de 5 ans et que celui-ci pourra être renouvelé par la suite.

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu soient mandatés pour signer ce contrat de location avec la Maison des Jeunes.

Résolution 36-20 TOURNOI DE HOCKEY AUX LOISIRS

Un tournoi de hockey s'organise pour samedi le 15 février aux Loisirs et demande pour permis d'alcool.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de payer et de faire la demande pour un permis d'alcool pour cette activité de « Tournoi de hockey » du 15 février prochain.

Résolution 37-20 GLISSADE CÔTE À TI-SON

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif pour annoncer l'activité de glissade côte à Ti-Son qui devrait avoir lieu Samedi, le 7 mars et fournisse un budget n'excédant pas 200 \$ pour 2020.

Résolution 38-20 DEMANDE DE COMMANDITE FABRIQUE

La Fabrique aimerait la commandite du permis d'alcool pour leur activité du 29 février. Ils l'ont commandé car délai court mais aimeraient se le faire commanditer par la municipalité. Coût de 91 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir une aide à la Fabrique pour un montant de 91 \$ correspondant au coût de permis de réunion à la SAQ.

Résolution 39-20 ADD ÉNERGIE

Reçu d'AddÉNERGIE une soumission pour le Service de gestion de la borne de recharge électrique pour 2 ans à 180 \$ et pour le service de télécommunication 3G pour 2 ans à 260 \$ + taxes. Total de 505.89 \$.

Ces services sont nécessaires selon l'entente signée pour être sur la plate-forme (vue du public) et recevoir nos redevances.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la soumission pour un total de 505.89 \$ et fasse le déboursé dès réception de la facture.

Résolution 40-20 PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ENSEMENCEMENT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour une 4^e année pour un projet d'ensemencement de 4 000 \$.

Qu'elle désigne Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe et en son absence Mme Francine Beaulieu, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et M. Luc Sirois responsable terrain.

Et qu'elle atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

Résolution 46-20 DEMANDE D'APPUI MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY - RÉFECTION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de la réfection de la salle communautaire de Saint-Guy et reconnait qu'il est important d'offrir des services à sa communauté.

INFORMATIONS MUNICIPALES (décembre 2019 et janvier-février 2020)

Résolution 47-20 DEMANDE ENVOI COLLECTIF – ÂGE D'OR, DÎNER ET TOURNOI

Demande du Club de l'Âge d'or de Lac-des-Aigles « l'Aire de l'Envol », pour un envoi collectif pour annoncer leur activité du 13 février, soit un dîner et un tournoi de carte. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de défrayer le coût des copies et de l'envoi collectif pour annoncer le dîner et le tournoi de carte du 13 février prochain, du Club de l'Âge d'or de Lac-des-Aigles.

Résolution 48-20 ATELIER DE MOTRICITÉ

La dimension que l'on occupe à Dégelis au pavillon de la patinoire c'est environ 30X40 pieds.

Concernant les plages horaires : Durée d'un atelier : 3h30 (incluant accueil et départ)

Notre besoin avec les écoles de LDA, Biencourt et Squatec, 2 plages horaire par semaine - si la direction accepte, les éducatrices sont quant à elles partantes – Plus une plage horaire pour les moins de 4 ans. Total : 3 plages horaire par semaine à partir du 10 février à la fin mars. Isabelle Michaud, Maison de la Famille du Témiscouata

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter à la Maison de la Famille pour leur Atelier de motricité, la salle communautaire au sous-sol de l'édifice municipal.

Correspondance (décembre 2019-janvier-février 2020)

- Suite à notre demande au Volet 3 Aide – Préparation aux sinistres, nous avons reçu le 6 novembre un dépôt de 26 500 \$.*
- Lettre du 19 novembre du MAMH acceptant notre programmation révisée TECQ 2014-2018 nous informant que nous pouvons compléter le processus de reddition de comptes finale.*
- Reçu de la Municipalité de Saint-Guy une lettre de soutien dans le projet de développement d'un poste d'essence.*
- Reçu un chèque de 58.46 \$ en novembre d'ADD Énergie technologies inc. comme revenu de la borne de recharge électrique. Soit de 10 à 12-2018 6.71 \$, de 01 à 03-2019 18,74 \$, 04 à 06-2019, 9.96\$ de 07 à 09-2019, 21.54 \$ et 1.51 \$ comme remboursement des frais pour les bornes de niveau 2. En novembre 2018 avions reçu 71.54 \$ pour un total de 130 \$.*
- Le MAMH nous informe qu'un Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, a été conclu. Cet accord fait suite à l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019. Au total, une somme de près de 7.1 G \$ sera transféré aux municipalités sur une période de cinq ans. Entre autres, la mise sur pied du Fonds régions et ruralité, créé à partir du Fonds de développement des territoires et du Fonds d'appui au rayonnement des régions, bonification du Programme de péréquation de 2 M\$ pour la 1^{ère} année et de 7 M\$ pour les autres années, pour un total de 30 M\$, ...*
- Courriel de la FQM qui accepte le nouveau règlement du ministère de la Sécurité publique qui rend possible la prévisibilité de la facture des sommes payables pour la Sûreté du Québec. Cette formule prévoit une augmentation limitée entre 2 et 7 % pour les cinq prochaines années et une croissance de 1 % additionné à l'Indice des prix à la consommation à compter de 2025.*
- Reçu courriel du MAMH, le 9 décembre 2019, accusé réception de notre relevé identifiant les membres du conseil ayant déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires. Laquelle transmission a été faite conformément à la Loi sur les élections et les référendums.*
- Le 7 janvier 2020, communiqué reçu de la MMQ à l'effet qu'aucune ristourne ne sera versée à ses membres. Ce choix a été motivé par la volonté de maintenir la solidité financière de la MMQ et de préserver les meilleurs coûts d'assurance.*
- La fusion de la Corporation touristique du Domaine des portes de l'Enfer et du Territoire populaire Chénier inc. a donné lieu à la naissance de TERFA – Territoire d'Expérience Récréative des Forêts anciennes.*
- Reçu par courriel le 13 janvier, l'approbation du MAMH de la Reddition de comptes TECQ 2014-2018. La nouvelle programmation 2019-2023 leur a été renvoyée.*
- Le MAMH Ministère des affaires municipales et de l'habitation nous informe par courriel que la Semaine de l'emploi devient « Le Bas-Saint-Laurent : en action pour l'emploi ! » et se tiendra du 17 février au 27 mars. Dans la MRC Rimouski-Neigette un événement est offert « Escapade vers l'EST » du 13 au 15 mars. Destiné aux personnes qui songent à aller vivre en région. Transport aller-retour Montréal/Québec/Rimouski avec guide, 2 nuitées, 5 repas, rencontre d'employeurs, ... 50 places disponibles. GRATUIT. On s'informe auprès de Julie Carré.*
- Carte de Noël et de remerciement reçu des Cuisines collectives du Haut-Pays. « C'est avec vous que nous pouvons continuer à progresser ».*

Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Le 3 mars 2020 est entré en vigueur le règlement provincial « *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ».

Ce règlement est applicable par toutes les villes et municipalité du Québec, il est édicté par le Ministère de la Sécurité publique (MSP).

Ce règlement oblige tous les propriétaires de chiens à enregistrer leur(s) chien (s), quel que soit la race, la grosseur du chien, auprès de la municipalité et à faire porter à leur chien, la médaille d'enregistrement de la municipalité (des frais seront appliqués pour chaque médaille).

La municipalité n'a pas à faire du porte-à-porte pour découvrir l'ensemble des chiens sur son territoire. La responsabilité revient au propriétaire d'enregistrer son chien auprès de la municipalité.

Le propriétaire est passible d'une amende de 250 \$ s'il ne va pas enregistrer son chien à la municipalité dans le délai prévu.

Une fiche d'enregistrement qui contient l'ensemble des éléments prévus au règlement provincial devra être complétée par chaque propriétaire de chien et cela pour chaque chien.

L'enregistrement se fait une fois, à la municipalité mais les frais sont annuels.

* Au Lac-des-Aigles, la procédure d'enregistrement et le port de la médaille devraient débuter au début du mois de juin.

Suivez les prochaines publications à ce sujet.



Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la municipalité de Lac-des-Aigles au 418-779-2300

Pour le Bulletin municipal de Lac-des-Aigles Volume 12, Numéro 1, Mars 2020

La Corporation de Développement de Lac-des-Aigles : Outil non négligeable pour la municipalité.

Encore cette année, le DRAG de motoneige a attiré bon nombre de compétiteurs et de participants. La Corporation de Développement de Lac-des-Aigles (CDL) tient à remercier tous les bénévoles qui ont permis de faire du DRAG de motoneiges édition 2020, un grand succès. Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, le CDL a pu, grâce à cette activité, dégager un surplus de plus de 2 000 \$.

Depuis sa création en 2016, le CDL a réalisé différents projets et tous les surplus engendrés par le CDL lors de ces activités, même les pourboires, sont réinvestis dans la communauté.

Depuis 2016, le CDL a multiplié ses efforts pour réaliser non seulement des projets participatifs (e.g. DRAG, Lac-des-Aigles vous invite à la fête, spectacle d'Irvin Blais, etc...) mais également des projets qui ont des retombées tangibles pour la communauté. Ainsi, le CDL a contribué à la mise en place du belvédère et des panneaux d'orientation au belvédère et à la plage, le nouveau parc pour les aîné(e)s « l'Envol ». Le CDL a supporté le marché public qui devrait se tenir encore cette année dans le stationnement de l'église, sous des kiosques achetés par la municipalité et de abris achetés par la Corporation. Par ailleurs, le CDL a également fait l'acquisition d'un système de son et tout récemment d'un système de lumière qui peuvent être utilisé pour les événements qui se déroulent au pavillon du lac ou dans la salle communautaire de la municipalité. De plus, dans le cadre du projet du remplacement des bandes de la patinoire par la municipalité, le CDL s'est impliqué financièrement pour un montant de 12 000 \$ pour l'acquisition de l'abri des joueurs dont 10 000 \$ furent demandés et obtenus par le CDL auprès de la MRC.

D'autre part, le CDL a fait l'acquisition d'un écran numérique. Cette enseigne électronique permet de diffuser de l'information de façon efficace de tous les événements de notre municipalité et des municipalités voisines. Les messages diffusés, tant pour nos concitoyens que pour nos visiteurs, sont d'intérêt public. Cet important projet est le fruit d'un partenariat entre le CDL, la municipalité, la MRC, les municipalités de Biencourt et de Squatec et de partenaires privés (e.g. Mallette, commerces locaux, etc.). D'autres projets sont actuellement en cours de développement et nous vous tiendrons informé de leur avancement. Le CDL continue à travailler sur d'autres projets d'intérêt social qui vous seront très bientôt présentés.

La Corporation de Développement de Lac-des-Aigles est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir le développement des activités économiques, touristiques, communautaires, culturelles et sociales sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles.

Serge Demers
Président

BILAN DU DRAG 2020		
REVENUS		
Commandites	900,00 \$	
Entrées	2 830,00 \$	
Moitié-Moitié	680,00 \$	
Bar	7 065,85 \$	
Pourboires	1 219,95 \$	
DÉPENSES		
Assurances		1 101,00 \$
Alcool + liqueurs		2 815,58 \$
Soupers des Bénévoles		276,50 \$
Permis d'alcool		182,00 \$
Location pour lumière pour les départs		850,00 \$
Sécurité 2 agents		619,72 \$
Location d'une tour d'éclairage + génératrice		101,18 \$
DJREMIX		630,00 \$
Divers (papeteries, photocopie, déplacements)		391,02 \$
Location de caisses de son supplémentaires		176,42 \$
Dépenses non-récurrentes (matériaux divers)		2,558,14 \$
Bénévoles commandités		360,00 \$
Ménage de la salle		200,00 \$
Dameuse		250,00 \$
Total	12 695,80 \$	10 507,60 \$
Bilan net	2 188,20 \$	

LAVIE SCOLAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Le mandat des commissaires scolaires a pris abruptement fin samedi le 8 février dernier. Donc il n'y a plus de conseil des commissaires et de comité exécutif, dont j'étais toujours membre.

Jusqu'au premier juillet c'est notre directeur général M. Bernard D'Amour qui dirigera et prendra les décisions importantes qui relevaient jadis des commissaires scolaires. Le nom de la commission scolaire deviendra celui du Centre de services scolaires pour le premier juillet. Un nouveau conseil d'administration avec peu de pouvoirs (commentaire personnel) verra le jour et entrera en fonction le 15 juin. Ce conseil d'administration sera composé de 5 parents, de 5 membres du personnel et de 5 représentants de la société qui devront signifier leur intérêt aux 5 parents-administrateurs-trices. Ce sont ces derniers qui choisiront les 5 représentants de la société civile. En avril, il y aura publication d'un avis sur le site internet du futur Centre de services invitant les personnes résidant sur le territoire à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté sur le futur conseil d'administration.

La première séance de ce conseil d'administration aura lieu au plus tard le premier septembre. La rémunération, sous forme de jeton de présence, serait d'environ 100 \$ par séance pour un minimum de 5 séances par année : avis aux intéressés-es. Les 5 parents issus des conseils d'établissements devront représenter les 5 futurs districts de notre très grand territoire. Auparavant il y avait 11 districts avec 11 élus-es.

Pour les 3 prochaines années la clientèle de notre école primaire devrait être : 29-27-27 élèves et pour le secondaire de 78-77- 82 élèves. Pour Biencourt elle sera de 21-22-18 et pour le primaire Squatec de 38-37-44.

Pour terminer, je remercie profondément toutes celles et tous ceux qui m'ont supporté au cours de mes 33 années dans le milieu scolaire : 11 ans au sein de l'ancienne commission scolaire de Témiscouata et 22 ans au sein de la défunte commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs. J'ai toujours eu à cœur la survie de la dernière école du village tout comme mes ex-collègues du conseil des commissaires. Nous étions obsédés par cet enjeu et nous fûmes les premiers à élaborer et adopter une politique en ce sens.

Cet article est ma dernière communication publique.

Je crois que l'avenir des petites écoles, de la répartition des ressources matérielles, financières et humaines relève maintenant de parents engagés-es. Les élus municipaux devront aussi être aux aguets.

Pour une dernière fois, avant de m'en aller... **MERCI**

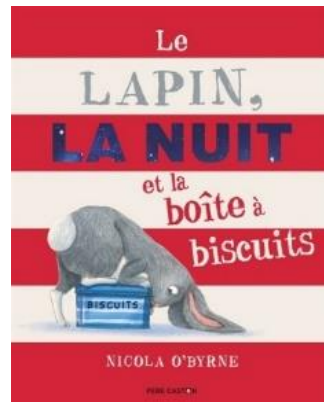
Claude Breault, ex-commissaire scolaire et membre du comité-conseil temporaire de la commission scolaire du Fleuve-et- des-lacs.

MARS 2020 INFO BIBLIOTHÈQUE

Animations

Conte de NOËL: Plus de 26 enfants + 16 adultes dont 5 papas ont assisté au conte de Noël

Conte de Pâques: Mercredi 8 avril 2020 de 18h30 à 19h30



Lapin ne veut pas aller au lit. Il enferme la nuit dans une boîte à biscuits, sans se soucier du fait qu'elle est indispensable aux animaux nocturnes pour qu'ils puissent se reposer. Mais quand il soulève le couvercle et que sort une belle nuit étoilée, il change d'avis. D'autant plus que les histoires du soir ne se lisent qu'à la tombée de la nuit.

Exposition thématique : Polars à découvrir

En plus des polars achetés en décembre nous avons reçu une exposition de POLARS (30 livres) du CRSBP (Réseau des bibliothèques) qui sera à la bibliothèque jusqu'au 15 juin 2020.

Livres usagés

Vu le succès de l'été 2019, pour offrir des livres usagés à la population au marché public, nous serons de nouveaux présents pour cet été. Pour offrir à la population un choix intéressant nous sommes toujours intéressés à recevoir des livres que vous voulez donner dans le but d'amasser des sous afin d'augmenter les livres pour la clientèle jeune à la bibliothèque.

Livres achetés depuis décembre 2019

Pour les enfants

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 1 à 3	Planète Hockey (pour ado)	Francois Bérubé
Tome 2-3	Roche papier ciseau l'escouade flo	Catherine Roussel
Tome 2	Océane Fillion	Isabelle Boisvert
Tome 10	Le journal de Dylane	Marilou Addison
Tome 1-2	Hôtel des frissons	Vincent Villeminot
	Le bonhomme sept-heure	Mireille Villeneuve
	Mystère au chalet	Carolyn Chouinard
	MICRO BIG Miam aime la plage	Hélène Bernier
	Étrange gardienne (frissons)	Nadine Poirier
	Les 4 Z guimauves grilles et monstre marin	Julie Royer
Tome 1-2	Poules mouillées : Saint-Esprit-des-revenants et Les peureux du camp frissons	Dominique de Loppinot
Tome 7	LOL pogo à la moutarde	Marilou Addison
Tome 10	Zoélie l'allumette	
	La petite grenouille qui rêvait de danser	Conte de passe partout
	La marmotte et l'ourson qui détestaient l'hiver	Conte de passe partout

Horaire de la bibliothèque !

Les heures d'ouverture :

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 30

PS : La bibliothèque sera fermée : lundi 13 avril et lundi le 18 mai.

Le comité de la bibliothèque vous souhaite Joyeuses Pâques !



LE KRTB AURA BIENTÔT UN SERVICE D'HÉBERGEMENT POUR LES HOMMES

*L'année 2020 sera marquante pour Trajectoires Hommes du KRTB et le Centre prévention suicide du KRTB. En effet, le 14 janvier dernier, ces équipes ont annoncé officiellement la mise en place d'un nouveau service d'hébergement pour les pères avec enfant(s) et les hommes du KRTB, **UN TOIT POUR NOUS**. Une première au Bas-Saint-Laurent. Le projet totalise **1 000 000\$** et une campagne de financement est en cours. Les présidents d'honneur M. David Falardeau et Mme Alex Ann Villeneuve Simard ont accepté de relever le défi pour nous aider à amasser des fonds et promouvoir ce service.*

Dans les faits, les 2 organismes deviendront propriétaire d'une maison qui aura pignon sur rue à Rivière-du-Loup étant la MRC la plus centrale des 4. Ils y partageront des locaux et des aires communes, tout en respectant leur mission. Le service d'hébergement de soutien et d'accompagnement sera sous forme d'appartements et de studios (5 places) pour les pères avec enfant(s) et les hommes, vivant une période difficile et momentanée dans leur vie. Ces logements leur permettront d'avoir un toit sécuritaire où ils pourront bénéficier d'un temps d'arrêt pour reprendre le contrôle de leur vie, tout en conservant le lien parental avec leur enfant. Ces hommes auront accès à un continuum de services plus efficaces, et adaptés à eux.

Nous tenons à spécifier, que ce n'est pas un service 24/7, ni un service de crise. Afin d'éviter le dédoublement de services dans le milieu, des rencontres ont été réalisées avec les responsables des organismes tels que les Maisons de la famille du KRTB et leur service pour les papas, La Bouffée d'Air du KRTB ainsi que Tandem-Jeunesse pour leurs services d'hébergement et d'intervention. Des ententes de collaboration et d'échanges sont prévues. Plusieurs partenaires du milieu, ainsi que le CISSS du Bas-Saint-Laurent appuient et saluent l'arrivée de ce projet.

Nous vous invitons à nous suivre sur la **page Facebook Un toit pour nous**. Des activités sont en fonction sur cette page et d'autres prévues, dont un souper bénéfice le 8 mai prochain à l'Hôtel Levesque. **Un crayon de construction** comme outil promotionnel est en vente. Surveillez la publicité. Une façon simple de faire un don, **allez sur www.canadon.org** et rechercher les organismes Trajectoires Hommes du KRTB ou le Centre prévention suicide du KRTB, puis cliquez sur faire un don et choisir UN TOIT POUR NOUS. Vous recevrez votre reçu pour fin d'impôts.

Renseignements : **Hélène Lévesque**
Chargée de projet
untoitpournous@cpsdukrbt.org
418 860-9825 (cellulaire)

Le temps passé devant un écran peut-il affecter notre santé ?

Vous avez sûrement remarqué la multiplication des écrans dans votre vie quotidienne, tant au travail, à l'école qu'à la maison. En effet, télévisions, ordinateurs, tablettes et cellulaires intelligents sont partout ! On les adore ces appareils ! Malheureusement, une utilisation excessive peut avoir des conséquences néfastes.

Quelques chiffres inquiétants

Au Canada, les jeunes de 5 à 17 ans consacrent plus de 7 heures par jour aux écrans¹. Ceci a un impact direct sur leur pratique d'activité physique. La majorité de ces jeunes n'atteignent pas la norme recommandée de 60 minutes par jour². Ils se privent ainsi de bienfaits reliés à la pratique d'activité physique, tels que la diminution du stress, l'augmentation de la concentration, de l'attention et des bons résultats scolaires, ainsi que d'une meilleure qualité de sommeil³.

Vrai ou faux : le temps passé devant un écran influence la qualité du sommeil ?

L'utilisation de plus de 2 heures d'écran par jour réduit notre nuit de sommeil de 17 minutes en moyenne. Également, notre sommeil est moins réparateur, car l'utilisation des écrans juste avant le coucher affecte notre capacité à s'endormir rapidement et à entrer dans un sommeil profond⁴.

Temps devant un écran : les recommandations des experts²

- Pour les adultes et les enfants de 5 ans et plus : limiter le temps d'écran à un maximum de 2 heures par jour.
- Le temps d'écran des enfants de deux à quatre ans devrait être d'un maximum d'une heure par jour.
- Pour les moins de deux ans, on ne recommande aucun temps d'écran.

Trucs pour limiter le temps devant un écran

Pour vous et votre famille, voici quelques trucs pour limiter votre temps écran, et ainsi augmenter la pratique d'activité physique et votre qualité de sommeil:

- Éteignez la télévision lorsque personne ne la regarde et lors des repas.
- Évitez de la laisser allumée en bruit de fond.
- Décidez avec votre enfant des moments où il peut regarder des écrans et proposez-lui des activités physiques agréables;
- Faites des pauses actives lors des pauses publicitaires de vos émissions préférées;
- Donnez l'exemple en tant qu'adulte : laissez votre cellulaire de côté et sortez bouger;
- Commencez par faire une action de la théorie des 4 pas, c'est-à-dire :
 - Pas d'écran le matin
 - Pas d'écran pendant les repas
 - Pas d'écran avant de se coucher
 - Pas d'écran dans la chambre de l'enfant.



Pour plus de renseignements à ce sujet, visitez les sites suivants :

<https://www.inspq.qc.ca> et <http://naitreetgrandir.com>

¹ Institut national de santé publique du Québec, La collection TOPO, septembre 2016

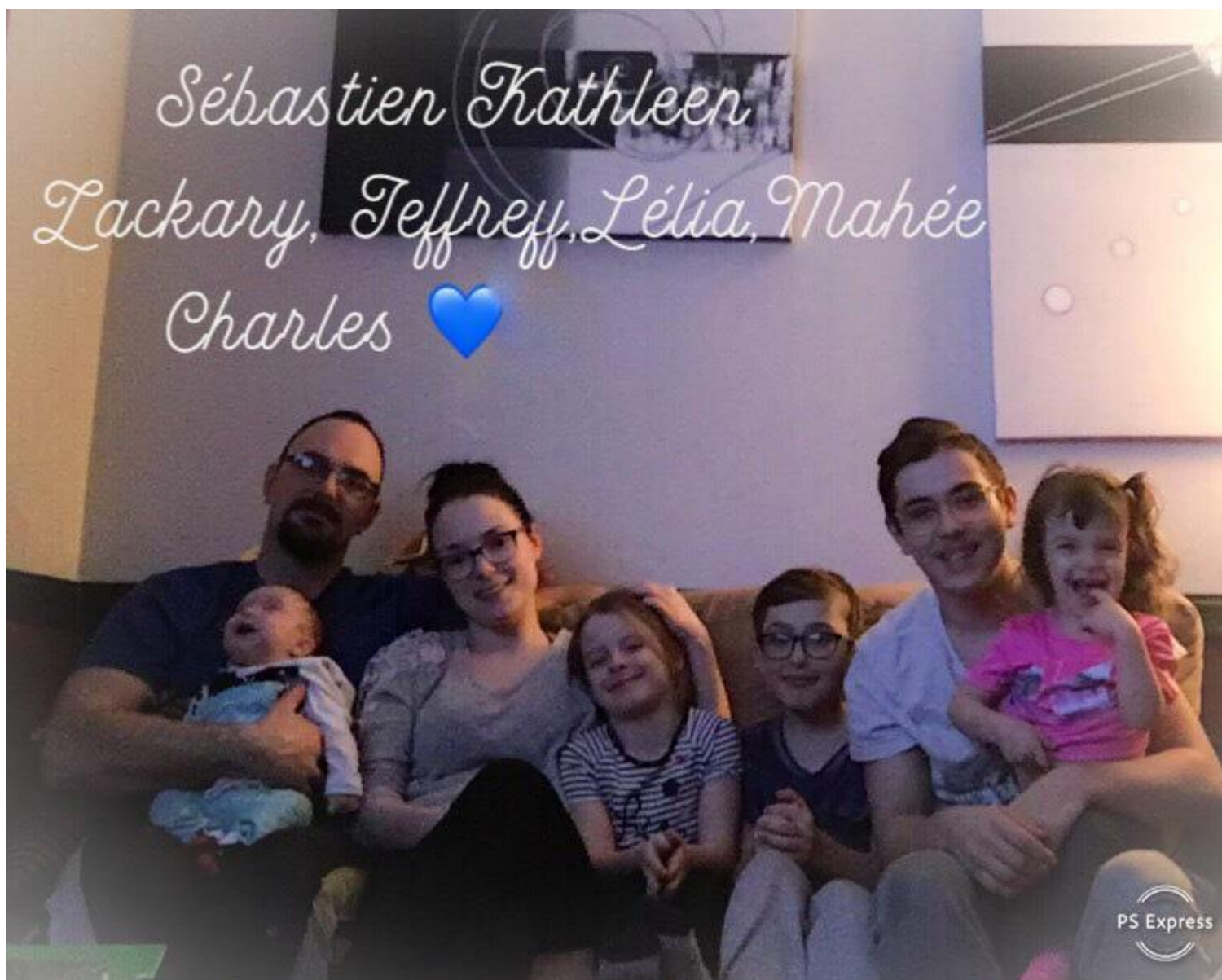
² Bulletin ParticipACTION, 2016

³ Kino-Québec, Comportements et éléments de mieux-être associés à la pratique d'activité physique durant l'enfance et l'adolescence, 2012

⁴ <https://reseau-morphee.fr/>

Claudine Pelletier
Agente de prévention et de promotion des saines habitudes de vie
Direction de la santé publique, CISSS du Bas-Saint-Laurent
claudine.pelletier.cisssbsl@sss.gouv.qc.ca
418 853-2572, poste 13204

Bienvenue au Nouveau-né



Charles est né le 4 décembre 2019, fils de Kathleen Pelletier et de Sébastien Michaud. Il se joint à la très belle famille.

La Municipalité de Lac-des-Aigles souhaite la Bienvenue à Charles.

FÉLICITATIONS !

Consultation publique

DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE
DE **MARKETING TERRITORIAL**
DE LA **VALLÉE-DES-LACS**, ON
SOUHAITE VOUS ENTENDRE.

PARLEZ-NOUS DE VOTRE TERRITOIRE!



Comment?

PRENEZ QUELQUES MINUTES POUR PARTAGER CE QUI VOUS REND FIER D'HABITER DANS LA VALLÉE-DES-LACS ET POUR DIRE CE QUI SELON VOUS, COMPOSE L'ADN DU TERRITOIRE. C'EST UNE OCCASION D'EXPRIMER CE À QUOI VOUS ASPIREZ POUR VOTRE COMMUNAUTÉ.

En ligne

du 9 au 29 mars 2020

VISAGESREGIONAUX.COM/CONSULTATION-PUBLIQUE/

Votre voix est importante.
Parce qu'un territoire,
c'est d'abord les gens qui l'habitent.

Prenez le temps... Et surtout,
partagez avec vos amis, collègues
et voisins!

La Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB a besoin de vous!

Vous avez quelques heures à donner pour contribuer au bon fonctionnement de votre Maison de soins palliatifs à titre de bénévole?... Vous avez le goût de vous impliquer quelques heures par semaine ou par mois, aux soins, à l'accueil des visiteurs, à la préparation des repas, à l'entretien ménager ou extérieur?... La Maison Desjardins a besoin de vous maintenant !

Cet havre de paix tout à fait gratuit, permet d'offrir des soins à toute personne du KRTB atteinte d'une maladie incurable en fin de vie, chaleureusement entourée de ses proches.

Pour connaître la sérénité de cette Maison, l'épanouissement personnel et les bienfaits du partage, contactez-nous sans tarder :

Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB

44, rue de Chauffailles à Rivière-du-Loup Tél. : 418 860-0240



Prévenir les chutes par des gestes simples

Faire de l'activité physique durant toute l'année aide à vieillir en santé et à conserver une meilleure qualité de vie. Pour se tenir en forme durant les mois d'hiver, il y a, par exemple, la marche, la raquette ou le pelletage.

Autre fait important – L'activité physique peut vous aider, car elle :

- Améliore l'équilibre et la coordination, et réduit ainsi le risque de chute et de fracture.
- Maintient ou augmente la densité et la solidité des os sans médicament.
- Améliore ou maintient la force musculaire et la posture, ce qui vous permet d'exécuter les tâches quotidiennes plus facilement.
- Améliore l'image et l'estime de soi.
- Facilite le maintien d'un poids santé.

Saviez-vous que beaucoup de chutes ont lieu dans les maisons et pourraient être évitées?

Voici comment organiser votre maison pour qu'elle soit plus sécuritaire :

Dans toutes les pièces de la maison, assurez-vous :

- ✓ D'avoir un éclairage suffisant et un téléphone à portée de main;
- ✓ De retirer les tapis non fixes ou les fixer;
- ✓ De fixer les fils électriques et de téléphone au mur;
- ✓ D'aplanir les seuils de porte si possible;
- ✓ De placer les articles les plus utilisés à portée de main;
- ✓ D'essuyer rapidement tous les liquides renversés au sol.

POUR EN SAVOIR PLUS:

<https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/migration/phac-aspc/seniors-aines/alt-formats/pdf/publications/public/injury-blessure/prevent-eviter/prevent-eviter-f.pdf>

Pour plus d'information, contactez l'agente de prévention et de promotion en saines habitudes de vie du CISSS du Bas-Saint-Laurent par téléphone au 418-853-2572, poste 13204

Source : Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED) • Guide d'animation

Samedi 4 AVRIL 2020
AU PAVILLON MUNICIPAL
de Lac-des-Aigles



12\$ —> adulte

8\$ —> 5 à 12 ans

GRATUIT —> moins de 5 ans



Au profit du
Voyage scolaire
De secondaire 4-5
De la Vallée-des-lacs



*Assemblée annuelle Société D'entraide Humanitaire et
Les Habitations Économiques de Lac-des-Aigles*

Jeudi, le 16 avril 2020 à 19 h 30

*Endroit : Salle du conseil municipal (en haut)
75, rue Principale*

Bilan comptable

Bilan des travaux 2019

Élections.....

Nous vous attendons en grand nombre et nous vous remercions à l'avance de votre présence.

Le comité/ André Bossé, président.

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet



PARC NATUR'AILES

Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping. Veuillez contacter Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire au 418-779-2739 ou 418-779-2431.

BIENVENUE CHEZ NOUS !

Calendrier des événements à venir 2020 à Lac-des-Aigles

Samedi, le 4 avril	- Souper spaghetti et soirée dansante au Pavillon
Lundi, le 6 avril à 19 h	- Réunion du conseil au 75, Principale salle du conseil
Mercredi, le 8 avril à 18 h 30	- Conte de Pâques à la bibliothèque
Jeudi, le 16 avril à 19 h 30	- Assemblée générale annuelle Soc. D'entraide (Salle du conseil)
Lundi, le 4 mai	- Réunion du conseil
Samedi, le 16 mai	- Distribution d'arbres au garage municipal
Lundi, le 18 mai	- Fête des Patriotes
Lundi, le 1 ^{er} juin	- Réunion du conseil

HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

BUREAU FERMÉ : Fermé pour Pâques Vendredi, le 10 avril et Lundi, le 13 avril
Fermé lundi le 18 mai 2020 (Fête des Patriotes)

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca

Horaire normal du bureau municipal :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16h.

Les Mercredis : Fermé toute la journée

HORAIRE - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire de la bibliothèque : Lundi : de 13 h 30 à 15 h et Mercredi : de 19 h à 20 h 30

FERMÉ : Lundi, le, 13 avril (Pâques) et lundi, le 18 mai 2020 (Fête des Patriotes).

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Membres du conseil municipal

M. Pierre Bossé, maire, dossiers MRC et gestion interne

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, OMH, Comité de la bibliothèque et suppléant à la RIDT

M. Serge Demers, conseiller siège # 2, pro-maire, dossiers CDL, Réserve Duchénier, Route des Monts Notre-Dame et OBVL du Fleuve Saint-Jean

Mme Vicky Ouellet, conseillère siège # 3, Maison des Jeunes et Matières résiduelles (RIDT)

M. Luc Sirois, conseiller siège # 4, Loisirs et sécurité incendie

M. Simon Bois, conseiller siège # 5

M. Frédéric Dubé, conseiller siège # 6, Loisirs

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale

418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe

418 779-2300 poste 11

M. Berthier Beaulieu, contremaître

418 779-2300 poste 15

M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal

418 779-2300 poste 13 (Jeudi PM)

Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur'Ailes

418 779-2739 ou 418-779-2431

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

418-779-2119

M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier

418-509-8223

M. Louis-Angé Bouchard, employé travaux d'hiver

M. David Lévesque, employé travaux d'hiver

Mme Chantal Corbin, préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)

